



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/15**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Étaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, ANGELINI Patricia, Fanny CADILLON- LAPORTE, TERRACOL Sandra, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Jérôme CANDORET, Christian GAUTHIER

Étaient absents et excusés : Mmes Angélique THELIOL, Christelle BAUMET, Ms Régis GUYONNET, Pascal LESOUPLE

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : Adhésion de la commune de Saint-Dizier-La-Tour et de Saint-Martial-Le-Vieux au S.D.I.C.23

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, le Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC 23) a pris une délibération n°2025-03/05 lors de la réunion du Comité Syndical en date du 20 mars 2025 concernant l'adhésion de 2 nouvelles communes :

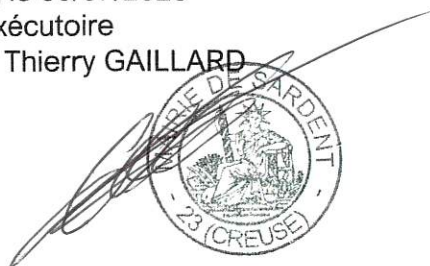
- Saint-Dizier-La-Tour
- Saint-Martial-Le-Vieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Dizier-La-Tour, et de Saint-Martial-Le-Vieux au S.D.I.C.23

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 07/07/2025
Publié, le 08/07/2025
Transmis, le 08/07/2025
Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

Signé électroniquement par : Thien
GAILLARD
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Maire